

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Vulnérabilité des régions face aux tarifs douaniers américains :
réévaluation un an plus tard

Par Maëlle Boulais-Préseault, économiste senior

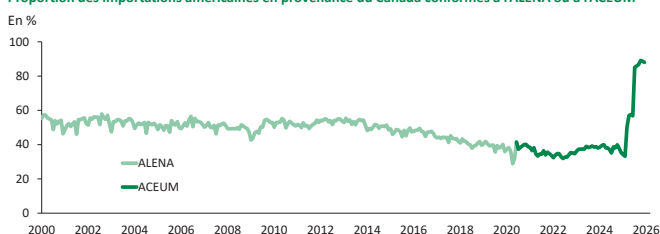
Introduction

Bien des choses ont changé au cours de la dernière année et, malgré un niveau d'incertitude qui demeure élevé, de nouvelles données nous permettent de porter un regard renouvelé sur l'incidence de la situation commerciale avec les États-Unis sur l'économie des régions du Québec. Plusieurs risques évoqués dans notre [précédente analyse](#) se sont concrétisés, mais l'effet global des tarifs douaniers américains semble moins négatif que prévu pour la majorité des économies régionales. En réalité, la plupart des biens canadiens exportés vers les États-Unis sont conformes à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), ce qui leur permet de bénéficier d'exemptions tarifaires (graphique 1).

Graphique 1

La proportion des exportations canadiennes vers les États-Unis sous l'égide de l'ACEUM a fortement augmenté

Proportion des importations américaines en provenance du Canada conformes à l'ALENA ou à l'ACEUM



ALENA : Accord de libre-échange nord-américain (janvier 1994 – juin 2020); ACEUM : Accord Canada-États-Unis-Mexique (depuis juillet 2020)

U.S. International Trade Commission et Desjardins, Études économiques

présents dans l'économie québécoise. C'est le cas, entre autres, de l'aluminium, de l'acier, du cuivre, du bois d'œuvre, des produits en bois ainsi que des camions et autobus, des produits d'importance majeure pour plusieurs régions du Québec (tableau 1).

Tableau 1

Les tarifs sectoriels sont devenus la norme

Tarif sectoriel*	Produits ciblés	Application tarifaire	Tarif %
Automobiles et véhicules lourds	Véhicules automobiles et lourds finis	Si conforme à l'ACEUM : sur contenu non américain (autrement sur la valeur totale)	25
	Autobus finis	Sur la valeur totale	10
	Pièces automobiles et pièces de véhicules lourds	Uniquement si non conforme à l'ACEUM**	25
Acier et aluminium	Métaux primaires (intraités)	Sur la valeur totale	50
	Produits dérivés (finis ou semi-finis)	Seulement sur le contenu métallique	50
Cuivre	Produits dérivés (finis ou semi-finis)	Seulement sur le contenu métallique***	50
Bois	Bois d'œuvre	Sur la valeur totale	10
	Produits en bois rembourrés et armoires de cuisine en bois	Sur la valeur totale	25****

*Présenté en ordre d'application et de priorité; sauf exception, les tarifs sectoriels et de l'ÉNER (frontières/territoires) ne peuvent s'appliquer conjointement.

**Non applicable (0 %) si conforme à l'ACEUM, tarif de l'acier et aluminium peuvent néanmoins s'appliquer.

***Exception : le tarif de l'ÉNER peut s'appliquer au contenu non métallique.

****En date du 2020-01-01, le taux sera de 30 % pour les produits rembourrés et de 50 % pour les armoires.

Maison-Blanche et Desjardins, Études économiques

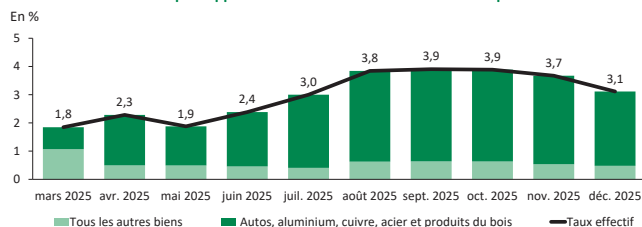
Ces tarifs sectoriels représentent d'ailleurs l'essentiel du tarif effectif qui s'applique actuellement aux exportations canadiennes vers les États-Unis (graphique 2 à la page 2). Dans ce contexte, le Québec fait partie des provinces ayant été les plus touchées jusqu'à maintenant par les tensions commerciales avec les États Unis (graphique 3 à la page 2).

Néanmoins, certaines industries pour lesquelles les perspectives étaient favorables l'an dernier se retrouvent face à des tarifs douaniers plus importants que ce qui était anticipé. Cela est en raison des tarifs sectoriels, pour lesquels les exemptions sont très limitées. Plusieurs produits visés par ces tarifs sont fortement

Graphique 2

Les tarifs sectoriels représentent 80 % du taux de tarif effectif

Part des tarifs sectoriels par rapport au taux effectif américain sur les importations canadiennes

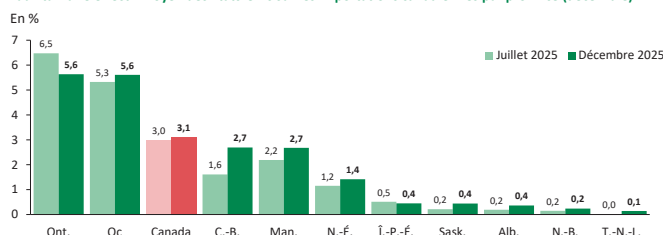


NOTE : Les tarifs sectoriels correspondent aux tarifs imposés sur les automobiles, l'aluminium, le cuivre, l'acier et les produits du bois. La forte baisse observée en décembre est principalement attribuable à un important bond saisonnier des exportations d'aéronefs. United States International Trade Commission et Desjardins, Études économiques

Graphique 3

L'Ontario et le Québec sont particulièrement exposés aux droits de douane américains

Taux tarifaire effectif moyen des États-Unis sur les importations canadiennes par province (décembre)



* Taux tarifaire effectif moyen basé sur les droits calculés au niveau HS6, pondéré par les exportations provinciales vers les États-Unis. Statistique Canada, US International Trade Commission et Desjardins, Études économiques

Tout comme pour les provinces, la composition sectorielle des régions du Québec varie considérablement, ce qui fait que leur exposition aux tarifs sectoriels diffère fortement. Nous avons donc élaboré un nouvel indice de l'incidence potentielle des tarifs douaniers sur l'économie des régions administratives. Cet indice tient compte à la fois de la structure industrielle propre à chaque région et de leur degré d'exposition aux tarifs douaniers sectoriels (tableau 2). Voir l'encadré à la page suivante pour connaître la méthodologie utilisée.

Régions très vulnérables : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Laurentides

Les régions les plus touchées par les tarifs douaniers demeurent essentiellement les mêmes que celles identifiées comme vulnérables il y a un an, soit la **Côte-Nord**, le **Saguenay-Lac-Saint-Jean** et l'**Abitibi-Témiscamingue**, auxquelles s'ajoutent maintenant les **Laurentides**. Leur exposition plus élevée à des secteurs directement visés par les tarifs douaniers sectoriels se traduit par un tarif supérieur à celui observé ailleurs dans la province. La forte concentration de l'industrie manufacturière dans quelques sous-secteurs accentue leur vulnérabilité économique.

Tableau 2

Indice de vulnérabilité des régions du Québec

Région administrative	Indice de vulnérabilité
Saguenay-Lac-Saint-Jean	●
Abitibi-Témiscamingue	●
Côte-Nord	●
Laurentides	●
Montréal	●
Centre-du-Québec	●
Chaudière-Appalaches	●
Montréal	●
Laval	●
Bas-Saint-Laurent	●
Estrie	●
Mauricie	●
Lanaudière	●
Capitale-Nationale	●
Outaouais	●
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	n.d.
Nord-du-Québec	n.d.

n.d. : données non disponibles

Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques

Comme anticipé, les fabricants de métaux primaires (acier, aluminium) et de produits du bois sont hautement exposés aux droits de douane américains. Dans le cas de l'aluminium, même si les alumineries québécoises tirent relativement bien leur épingle du jeu en raison de la faible possibilité de substitution du côté américain, le tarif effectif demeure élevé, à près de 50 %. Plusieurs entreprises du secteur ont d'ailleurs amorcé une diversification de leurs marchés en augmentant leurs exportations vers l'Europe, ce qui contribue à renforcer leur résilience. Du côté de l'acier, les risques de substitution sont plus importants, ce qui accentue la vulnérabilité des fabricants de produits métalliques. Ces entreprises doivent composer avec une réduction de la demande américaine causée par l'imposition de tarifs sectoriels.

La première transformation des métaux joue un rôle déterminant dans l'économie de plusieurs régions : l'aluminium au **Saguenay-Lac-Saint-Jean**, le cuivre en **Abitibi-Témiscamingue** et le fer sur la **Côte-Nord**. Cela se traduit par un tarif douanier plus élevé que la moyenne provinciale dans ces trois régions. La production de ce sous-secteur a d'ailleurs été fortement affectée par ces tarifs (graphique 5 à la page 3). La foresterie constitue aussi un secteur clé pour ces régions. Les droits compensateurs et antidumping

ENCADRÉ

Méthodologie

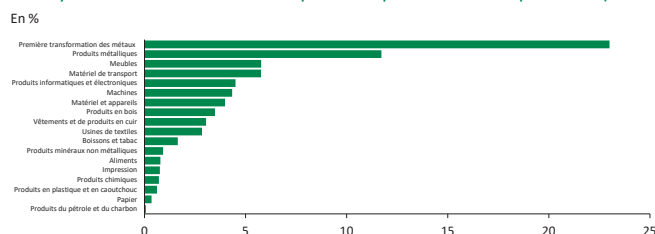
En nous basant sur les données les plus récentes du PIB par industrie pour les régions du Québec, soit celles de 2023, il est possible de dresser un portrait détaillé de la structure sectorielle des économies régionales de la province. À partir des données douanières compilées par le United States International Trade Commission sur les produits canadiens exportés vers les États-Unis, nous estimons un tarif douanier effectif. Ce taux est d'abord calculé par industrie (graphique 4). Puis, en le combinant à la pondération de chacune des industries dans la production totale de la région, nous évaluons le degré de vulnérabilité de celle-ci face à la situation commerciale avec les États-Unis. L'utilisation des données du PIB signifie toutefois que nous ne pouvons pas calculer une estimation exacte des tarifs effectifs pour chacune des régions. Pour ce faire, des données sectorielles complètes sur les échanges commerciaux des régions avec les États-Unis auraient été nécessaires, ce qui n'est malheureusement pas disponible.

La présence importante de données confidentielles dans les statistiques du PIB régional empêche l'obtention de résultats suffisamment fiables pour les régions du **Nord-du-Québec** et de la **Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**.

Graphique 4

Les tarifs douaniers sectoriels touchent quelques sous-secteurs manufacturiers

Taux moyen effectif de tarifs américains sur les importations en provenance du Canada par industries (décembre)



* Taux tarifaire effectif moyen basé sur les droits calculés au niveau HS6.
Statistique Canada, US International Trade Commission et Desjardins, Études économiques

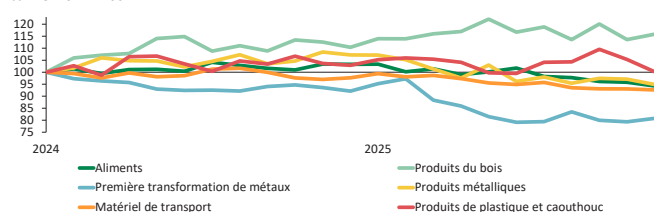
sur le bois d'œuvre ont doublé en août 2025 pour atteindre 35 %, et l'administration américaine a ajouté un tarif douanier de 10 % en octobre 2025. Les exportateurs québécois de bois d'œuvre doivent ainsi composer avec une barrière commerciale totale d'environ 45 %. Le ralentissement que cela occasionne pour les scieries se répercute aussi en amont de la chaîne de valeur, chez les entreprises d'exploitation forestière.

Graphique 5

La croissance du sous-secteur de la première transformation de métaux est la plus faible depuis le début de 2025

PIB réel par industrie, janvier 2024 à novembre 2025 (sous-secteurs de la fabrication sélectionnés)

Janvier 2024 = 100



Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques

Du côté des **Laurentides**, plus de 40 % de son industrie manufacturière relève du sous-secteur de la fabrication de matériel de transport. Le tarif douanier y est relativement élevé comparativement à celui de la province, puisqu'il intègre une partie des tarifs sectoriels visant les automobiles et les véhicules lourds. Qu'il s'agisse de la fabrication d'autobus, de camions lourds ou de produits connexes, plusieurs entreprises de la région sont affectées par ces mesures. Les tarifs sur les métaux peuvent aussi s'appliquer à une partie de ces produits. La région des Laurentides se distingue toutefois des régions ressources grâce à une économie davantage diversifiée, ce qui atténue partiellement sa vulnérabilité, même si elle demeure plus exposée que plusieurs autres régions de la province.

Régions vulnérables : Montérégie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Montréal

Les régions dans cette catégorie sont un peu moins exposées aux tarifs douaniers sectoriels que celles identifiées comme les plus vulnérables, mais elles demeurent davantage touchées que la moyenne provinciale.

Comme dans les Laurentides, la fabrication de matériel de transport occupe une place importante en **Montérégie** et à **Montréal**, quoique dans une moindre mesure. Cette particularité explique leur exposition modérée, mais tout de même considérable, aux tarifs douaniers sectoriels applicables à

cette industrie. La première transformation de certains métaux se fait aussi à Montréal, ce qui augmente son exposition directe aux tarifs imposés sur ces produits.

Les tarifs douaniers sur les produits dérivés de l'acier et de l'aluminium touchent un éventail beaucoup plus large d'industries. Par exemple, plusieurs produits alimentaires exportés vers les États-Unis utilisent des emballages fabriqués à partir de dérivés métalliques – confiseries, jus congelés, produits laitiers condensés, café, sirops, etc. Ces biens sont donc exposés en partie aux tarifs de 50 % sur les dérivés de métaux – du moins pour la valeur des produits métalliques qu'ils contiennent. La fabrication alimentaire occupe une place relativement importante dans la production totale des régions de la **Montérégie**, de **Montréal**, du **Centre-du-Québec** et de **Chaudière-Appalaches**, ce qui se reflète dans leur tarif douanier.

Les tarifs sectoriels sur les métaux s'appliquent également, en partie, à certains produits classés dans la catégorie des machines, dont la fabrication est importante dans le **Centre-du-Québec**, et à des produits métalliques, un sous-secteur bien représenté dans l'industrie manufacturière de **Chaudière-Appalaches**.

Régions modérément vulnérables : Laval, Bas-Saint-Laurent, Estrie, Mauricie et Lanaudière

Les régions classées comme moyennement affectées sont exposées à un tarif comparable à la moyenne provinciale. Elles exportent vers les États-Unis principalement des produits conformes à l'ACEUM et, donc, exemptés de tarifs, bien que certains sous-secteurs manufacturiers demeurent touchés par les tarifs sectoriels.

Comme dans les autres régions du grand Montréal, la fabrication de matériel de transport est présente à **Laval**, mais sa part dans l'économie y est plus limitée. Cette moindre dépendance réduit l'effet des tarifs sectoriels sur l'ensemble des exportations lavalloises.

La fabrication d'aliments constitue toutefois un secteur important à **Laval**, au **Bas-Saint-Laurent**, en **Estrie**, en **Mauricie** et dans **Lanaudière**, ce qui contribue quelque peu à leur vulnérabilité pour les raisons évoquées précédemment. Bien que la plupart des produits alimentaires respectent les règles de l'ACEUM, des exceptions importantes subsistent, notamment pour les produits dont certaines normes administratives ne sont pas respectées, comme le café et le cacao, qui ne sont pas admissibles aux exemptions. Le tarif douanier effectif qui s'applique à ces deux produits est donc beaucoup plus élevé – près de 19 % dans le cas du café. Cette situation a d'ailleurs poussé un producteur majeur de l'**Estrie**, Café William, à relocaliser la majorité de sa production aux États-Unis afin d'atténuer l'effet négatif des tarifs douaniers.

D'autres sous-secteurs manufacturiers accroissent la vulnérabilité de ces régions. La fabrication de produits en bois dans le **Bas-Saint-Laurent** et de machines en **Estrie** rend ces économies plus sensibles aux tarifs sectoriels visant les métaux et les produits du bois, qui peuvent leur être partiellement appliqués.

Quant à la région de **Lanaudière**, son principal sous-secteur manufacturier est la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc. À première vue, ces produits semblent largement conformes à l'ACEUM, et donc exemptés de tarifs douaniers. Toutefois, les pneus pour véhicules automobiles fabriqués dans la région sont visés par les tarifs sectoriels sur les pièces automobiles. Bien qu'ils soient conformes à l'ACEUM pour le moment, le ralentissement de l'industrie automobile canadienne a une incidence négative sur les fabricants de pneus.

Régions peu vulnérables : Capitale-Nationale et Outaouais

Les deux dernières régions, soit la Capitale-Nationale et l'Outaouais, sont très peu touchées par les tarifs douaniers et par la situation commerciale avec les États-Unis. Cette faible exposition s'explique principalement par le poids limité de l'industrie manufacturière dans leur économie.

Il convient toutefois de souligner que l'industrie forestière occupe une place importante dans plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) de l'**Outaouais**. Celles-ci pourraient donc subir les contrecoups des droits de douane sectoriels imposés sur le bois d'œuvre.

Cela ne signifie toutefois pas qu'elles sont à l'abri de tout risque. La grande présence de la fonction publique dans la Capitale-Nationale et en Outaouais contribue à réduire le risque commercial, mais cette protection comporte ses propres limites. Les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des réductions d'effectif au cours de l'année et cela pourrait avoir des effets néfastes sur l'activité économique de ces deux régions.

Conclusion

La vulnérabilité des régions aux tarifs n'est évidemment pas le seul facteur qui déterminera leur croissance économique au cours de l'année. D'autres éléments, tels que la démographie, les investissements et leur structure industrielle, joueront également un rôle majeur dans l'évolution économique des prochaines années.

Les tarifs sectoriels entraînent toutefois des conséquences palpables pour plusieurs régions à travers la province. Si l'ampleur de celles-ci varie en fonction de la composition industrielle propre à chaque région, le degré d'intégration de l'économie québécoise fait qu'aucune d'elles n'est complètement à l'abri.

Néanmoins, celles dont l'activité économique repose sur des secteurs particulièrement ciblés par les tarifs demeurent les plus vulnérables et sont susceptibles d'en subir les conséquences les plus marquées.

La situation change rapidement et rien n'empêche l'administration américaine d'ajouter un tarif sectoriel à la liste dans les prochains mois. La diversification des marchés d'exportation demeure la clé pour réduire la vulnérabilité du Québec face aux tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis. Il s'agit toutefois d'un processus graduel, souvent coûteux, qui demande du temps pour porter pleinement fruit. L'enjeu déterminant pour l'année en cours reste le dénouement de la [révision de l'ACEUM](#), puisque celui-ci aura des implications majeures pour l'ensemble de l'économie québécoise.